



Rapport de la Commission de gestion 2013



Commune d'Epalinges



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La Commission de gestion a l'honneur et le plaisir de vous présenter son rapport relatif à l'examen de l'administration et de la gestion de la municipalité pour l'exercice de l'année 2013.

Elle était composée des conseillères et conseiller suivants :

Membres :

- Mme. Burki Catherine
- Mme Luis Francisco Vania
- M. Caffaro Marco
- M. Corbaz Ernest
- M. Charbonnet Cédric
- M. Meier Alexandre
- M. Wegmuller Eric
- M. Hemme Denis, Président

Suppléants :

- Mme. Pittet Mary
- M. Boillat Joël
- M. Epp Anton
- M. Veraguth Marc
- M. Von Siebenthal Thomas

1. Introduction

Cinq nouveaux membres ayant intégré la Commission, cela a apporté, par la découverte de l'exercice et le dynamisme engendré, un travail productif permettant de lister un total de 75 questions en première instance. Mais l'expérience des anciens, la pratique tout au long de ces séances ainsi que la richesse des échanges entre personnes ayant des expériences professionnelles différentes, nous a permis de progresser ensemble et développer notre pratique afin d'éliminer un nombre de questions pour lesquelles les réponses étaient évidentes ou satisfaisantes.

1.1 Méthodologie et séances

La Commission s'est réunie la première fois le 25 septembre 2013 en présence des suppléants afin de définir l'organisation et la planification de ladite commission, les modalités de fonctionnement, ainsi que les documents de référence à consulter.

Nous avons choisi l'option d'examiner un dicastère par séance, chaque commissaire devant étudier personnellement en amont afin de relire les observations maintenues précédemment et de réfléchir aux questions à poser.

A chaque séance, un procès verbal a été rédigé selon un système de tournus qui a convenu à tous les membres. Le PV étant relu et validé à la séance suivante.

La commission s'est donc réunie pour un total de 17 séances selon les dates suivantes :

- 09.10.13 : préparation à l'entretien avec M. P Jolliet
- 30.10.13 : préparation à l'entretien avec M. JM Baatard
- 06.11.13 : préparation à l'entretien avec M. B Krattinger
- 13.11.13 : préparation à l'entretien avec M. A Monod
- 20.11.13 : préparation à l'entretien avec M. M Mischler
- 27.11.13 : revue des questions avant envoi à la municipalité (le 08.12.13)
- 15.01.14 : entretien avec M. JM Baatard



- 29.01.14 : entretien avec M. A Monod
- 05.02.14 : entretien avec M. B Krattinger
- 12.02.14 : entretien avec M. P Jolliet
- 26.02.14 : entretien avec M. M Mischler
- 05.03.14 : maintien ou abandon des questions-observations
- 26.03.14 : revue du rapport provisoire
- 02.04.14 : étude du rapport de gestion de la municipalité et correction du rapport provisoire avant envoi à la municipalité (le 10.04.14)
- 28.04.14 : entretien avec la municipalité
- 29.04.14 : maintien ou abandon des observations et validation du rapport définitif

Remarques :

Mme Luis Francisco Vania a été remplacée par M Veraguth le 13.11.13 et le 26.02.14

Bien que le nombre de séances soit déjà conséquent, la Commission regrette qu'une séance dédiée spécifiquement à la gestion des déchets avec la direction de DESA SA n'ait pas pu être planifiée pour cause d'agenda chargé.

Avant les rencontres avec la municipalité, un contact a été pris avec le président de la Commission des finances afin de connaître si celle-ci avait identifié des points qui méritent que la Commission de gestion en débattenne lors de ses séances.

1.2 Visites

La Commission de gestion a également effectué les activités suivantes le 27.03.14 :

- Collège de Bois Murat (repas au réfectoire, visite de la salle de gymnastique, de la bibliothèque et de la piscine)
- Discussion avec les 8 apprentis communaux afin d'échanger sur leur vécu de leur formation.
- Visite de la CAJE et rencontre avec l'équipe d'animation

2. Examen par dicastère

2.1 M. Jean –Marc Baatard.

Travaux, assainissements, voiries, routes, parcs et promenades, éclairage public, cimetières. Les sujets traités ont été les suivants :

- Les livraisons des déchets verts à la place de compostage « La Coulette »
- La gestion des déchets communaux
- L'amélioration de la récolte du papier
- La gestion des heures du personnel de la voirie
- L'utilisation de l'épareuse radiocommandée
- L'achat et la maintenance des décorations de Noël
- La formation en biodiversité suivie par le chef des parcs et promenades
- Le budget d'entretien du cimetière

2.2 M. Alain Monod.

Police, service du feu, protection civile, sport, terrain de sport, piscine, salles de gymnastique. Les sujets traités ont été les suivants :

- Les interventions de la gendarmerie et les activités de la police de proximité & administrative
- La prévention des incivilités et des déprédations
- L'utilisation de places de parking pour la police dans le centre commercial
- La participation de la commune à l'Association Suisse des Sports
- Le bilan du fonctionnement des panneaux solaires posés sur le bâtiment E
- Le recrutement des sapeurs pompiers
- La gestion des infractions au règlement sur la taille des haies et arbres donnant sur l'espace public.
- Le service intercommunal des taxis

- Les activités de la protection civile dont notamment les effectifs, le contrôle des abris, son rôle dans le plan canicule et l'augmentation de la contribution PC région.

2.3 M. Bernard Kratinger.

Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne. Les sujets traités ont été les suivants :

- La revue des parcelles et terrains en zone constructible dont la commune est propriétaire
- L'accès au CTR Sylvana en lien avec son développement futur
- Le suivi des dossiers «Grand-chemin nord» et «Le Closalet »
- L'état des discussions sur le prolongement du M 2
- Le nettoyage des vitrages extérieurs des bâtiments communaux
- Les activités du service technique
- La participation de la commune à l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »
- La gestion de la faune et de la flore

2.4 M. Pierre Jolliet.

Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, bâtiments scolaires, centre de vie enfantine. Les sujets traités ont été les suivants :

- La nouvelle organisation de l'Association de l'Accueil de l'Enfance à Epalinges
- L'augmentation des coûts pour le centre d'accueil de la petite enfance
- Le fonctionnement de l'APROMAD et son augmentation d'activité
- L'affiliation à une Région d'Action Sociale harmonisée avec le district
- Le nombre de livres empruntés à la bibliothèque depuis l'ouverture de sa section pour les adultes
- Le bilan énergétique après l'été du chalet de l'Espérance
- Les infrastructures pour les pique-niqueurs au réfectoire de Bois-Murat
- Les abonnements de transport gratuits pour les écoliers
- Les activités de la salle de gymnastique pendant le dimanche
- Les activités de la CAJE (Centre d'Animation des Jeunes d'Epalinges) dont principalement le nombre de jeunes qui suivent les soirées, l'articulation du travail en réseau, les projets réalisés et les développements dans le futur.

2.5 M. Maurice Mischler, Syndic.

Administration générale, finances, activités culturelles, personnel, informatique, culte, animation, communication. Les sujets traités ont été les suivants :

- La gestion et la sauvegarde des archives communales
- Le regroupement de l'achat des petites fournitures
- Les couvertures d'assurance complémentaires pour les bâtiments
- Les activités diverses de gestion des Ressources Humaines
- Le suivi des apprentis et l'offre de places d'apprentissage
- Les conventions avec les communes de Savigny et de Lausanne pour les paroisses protestantes et catholiques.
- La charge de travail de la municipalité
- Le détail des comptes sur la participation aux transports publics
- La gestion des fonds de la donation « Kamprad »

3. Réponses de la Municipalité aux observations

3.1 Suivi des observations maintenues par la Commission précédente.

Observation N° 15/2010.

Terrain de football : suite des événements.

Réponse de la Municipalité :

Cette affaire, en main de la justice, nécessite de la part de la municipalité une certaine prudence dans les informations qu'elle communique au Conseil Communal, ceci d'autant plus que deux membres du Conseil travaillent dans le bureau en question. Dès lors, les informations ci-après ne devraient pas

figurer dans le rapport de la COGEST.

En janvier 2013, la Municipalité a présenté une requête de conciliation auprès de la chambre patrimoniale cantonale. La séance de conciliation, en présence des parties, a eu lieu le 5 mars 2013. La partie adverse ne faisant aucune nouvelle proposition, la Municipalité a donc décidé de poursuivre la procédure. La séance de conciliation a tout de même permis à la Municipalité de disposer de l'expertise géotechnique qu'elle réclamait depuis 2011. En août 2013, la demande a été présentée au juge, la partie adverse a présenté sa réponse qui ne contient toujours pas de nouvelles propositions. La Municipalité conteste toujours la proposition de CSD. Il est vraisemblable qu'une expertise externe neutre sera proposée par la justice.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI

Observation N° 01/2011.

Quelles sont les mesures prises par la municipalité afin de limiter l'accès des véhicules privés aux abords des collèges ?

Réponse de la Municipalité :

1. Octroi d'abonnement TL pour tous les élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} année ;
2. Transport en bus collège à collège pour les élèves de 1^{ère} à 6^{ème} qui n'ont pu être mis en classe dans leurs quartiers pour des questions d'effectif ;
3. Transports en bus, matin, midi et après-midi, de tous les élèves des collèges du Village et du Chaugand qui fréquentent la structure d'accueil de la Courte-Echelle à la Croix-Blanche ;
4. Régulation du trafic aux abords des collèges par la mise en place de zone de dépose et de prise en charge pour les véhicules des parents qui continuent d'amener leurs enfants en voiture.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 07/2011.

Quelle est l'approche de la municipalité pour préserver les cheminements piétonniers, par exemple entre la Biolleyre et Montéclard ?

Réponse de la Municipalité :

Concernant le cheminement piétonnier entre la Biolleyre et Montéclard, la Municipalité rappelle ce qu'elle avait indiqué dans sa réponse au «suivi des observations 2011» du rapport de la commission de gestion 2012, à savoir : « *Concernant le chemin entre la Biolleyre et Montéclard, la commune apportera une attention particulière à son maintien durant et après les travaux d'aménagement du futur quartier du Cloalet* ».

Ce rappel s'explique notamment par le fait qu'à fin 2013, le plan de quartier (PQ) du Cloalet n'avait toujours pas été agréé par les services cantonaux des routes et de la mobilité.

De manière générale, à propos des cheminements piétonniers, la commune est dotée d'un réseau piétonnier maillé et sécurisé, la majorité des axes routiers communaux étant équipés de trottoir et les traversées piétonnes ne présentent pas de problème important. Comme par le passé, la Municipalité engagera les moyens nécessaires pour aménager de nouveaux trottoirs partout où la sécurité des piétons peut être améliorée. De plus, pour favoriser l'accessibilité au secteur Cloalet-Polny, une liaison supplémentaire par une passerelle enjambant la route de Berne sera réalisée lors de la construction des bâtiments du quartier du Cloalet.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 11/2011.

Où en est la convention SDIS entre Epalinges, Savigny et Vers chez les blanc ?

Réponse de la Municipalité :

Dénoncée tout d'abord pour la fin février 2013, la Convention a été maintenue, à la demande de Savigny jusqu'au 31.12.2013, ce que Lausanne et Epalinges, de concert avec l'ECA ont naturellement accepté. Finalement, d'entente avec l'ECA, Savigny a rejoint l'organisation de Cœur de Lavaux au 24 janvier 2014. Ce qui signifie que rien n'a changé pour les 3 premières semaines de 2014, même en l'absence formelle d'une convention. Pour notre part, nous continuons les discussions avec Lausanne, avec l'appui de l'ECA. Notre nouvelle organisation commune devrait être effective au 1^{er} juillet 2014 au plus tard.

Il est évident que là aussi, en l'absence formelle de convention, la sécurité de nos citoyens reste acquise, et c'est bien l'essentiel.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 19/2011.

Est ce que tous les collaborateurs ont un cahier des charges ?

Réponse de la Municipalité :

Il est rappelé que l'ensemble des employés de la Bourse communale, du Service technique et les concierges ont un cahier des charges (même si pour certains, il conviendra de mettre ce cahier des charges sous un format « standard »).

Tous les Chefs de service - à l'exception du Chef du Service technique et de l'urbanisme, entré en service en février 2013 (cahier actuellement à l'étude) - les adjoints des Chefs de service, les Chefs de bureau, ont maintenant un cahier des charges.

Les collaboratrices et collaborateurs du Greffe municipal, du Bureau du contrôle des habitants, ainsi que les Assistants de sécurité publique sont également au bénéfice de cahiers des charges.

Restent à établir les cahiers des charges de certains Chefs d'équipe (courant 2014), ainsi que ceux relatifs aux autres personnes ayant quelques responsabilités. Les autres employés (Voirie, Parc et promenade, Service forêt, personnel du CAJE, personnel de la bibliothèque, personnel du réfectoire) devraient en avoir d'ici fin 2014.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 02/2012.

Existe-t-il un cahier des charges de la police administrative ?

Selon ce qui a été convenu en séance le 29.01.14, la commission de gestion a pris connaissance en avril des trois cahiers des charges des assistants de sécurité publique « ASP »

Réponse de la Municipalité :

Il existe effectivement un cahier des charges pour les 2 ASP, un cahier des charges pour le responsable de la police administrative et un cahier des charges (non encore signé) pour la future secrétaire-réceptionniste (poste à 50% inscrit au budget 2014, annonce parue dans 24 Heures du jeudi 9 janvier 2014, délai au 31.01 pour les candidatures).

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N°04/2012.

Insonorisation de la salle des sociétés au bâtiment de la voirie : quelles mesures ont été prises ?

Réponse de la Municipalité :

En application de la nouvelle Loi sur les écoles de musique, la commune doit mettre à disposition de l'école de musique des locaux pour les cours. La commune ne dispose plus de salles disponibles en suffisance. L'application de la nouvelle Loi sur l'école à journée continue va hypothéquer les derniers locaux encore libres.

La salle des sociétés du bâtiment de voirie connaît un très faible taux d'occupation. Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de la transformer en trois petites salles insonorisées qui seront destinées à l'école de musique. L'insonorisation de la salle réservée à l'harmonie municipale présente de nombreuses difficultés, voire un certain nombre d'impossibilités. Il s'avère plus simple et moins onéreux de réaliser trois modules indépendants parfaitement insonorisés. Le préavis relatif à ces transformations sera présenté au Conseil communal en septembre 2014.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 09/2012.

Maman de jour, bilan de fonctionnement et nombre de personnes en activité.

Réponse de la Municipalité :

Actuellement le RESEAU d'accueil d'Epalinges compte 17 mamans de jour (AMF). Au total elles accueillent 113 enfants dont : 44 en âge préscolaire et 69 en âge parascolaire. Leur apport est un complément indispensable pour le fonctionnement de l'accueil de l'enfance dans notre commune. Leur offre plus souple que celle d'une structure collective permet de répondre aux besoins de parents qui ont des horaires particuliers.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 11/2012.

Adaptation des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite : avancement des réflexions ou des travaux ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a octroyé les moyens financiers pour la pose, dans la salle des spectacles, d'un ascenseur d'escaliers à plate-forme pour personnes à mobilité réduite. Cet ascenseur a été installé en mars-avril 2013 sur la rampe d'escaliers jouxtant la cuisine. Cette installation a nécessité une modification de l'agencement des portes « issue de secours » situées au bas des escaliers, et le déplacement de la rambarde sur le mur opposé. Le coût de ces travaux s'est élevé à CHF 23'410.25.

Des offres ont été demandées pour l'installation en 2013 d'une porte coulissante automatisée à l'entrée de la Maison Palinzarde (coût de cette installation porté au budget 2013 : CHF 31'313.50). Compte tenu des projets de réaménagement de l'ensemble du centre commercial par les Retraites Populaires, réaménagement intégrant la Maison Palinzarde, la pose de cette porte automatisée a été reportée.

Des études ont également été menées pour modifier l'entrée de la salle des spectacles et pour installer une porte coulissante automatique facilitant l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette pose d'une porte automatique n'a pas été jugée indispensable, dans la mesure où les personnes à mobilité réduite peuvent compter sur l'aide d'accompagnants ou des organisateurs de manifestation pour effectuer l'ouverture des portes et leur faciliter l'accès à la grande salle. Ce projet sera par contre réactualisé lors de l'établissement des projets concernant l'assainissement des façades et de la toiture de la salle des spectacles.

Concernant la Maison de commune, les études menées ont confirmé qu'il était difficile et onéreux d'installer un ascenseur d'escalier pour atteindre les étages supérieurs. Une solution qui doit encore être testée consisterait à faire l'achat d'un « monte escaliers » de type « Scalamobil ». Toutefois, cet appareil ne règle pas tous les problèmes, notamment pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas quitter leur fauteuil roulant.

Par ailleurs, vu la nécessité d'augmenter les surfaces des locaux pour l'administration communale à la Croix-Blanche, l'une des variantes étudiée par le Service technique permettrait d'installer un ascenseur sur l'une des façades de la Maison de commune. Cette solution est de loin la plus élégante et la moins stigmatisante pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées. Cette réalisation n'est évidemment pas programmée pour l'immédiat. Elle s'inscrit dans la révision du PEP de la Croix-Blanche. Cette réalisation pourrait être envisagée au plus tôt entre 2017 et 2020.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 12/2012.

Comment s'applique la nouvelle loi cantonale sur la participation des promoteurs aux frais engendrés par l'augmentation de la population ?

Réponse de la Municipalité :

Le 12 novembre 2013, le Conseil communal a adopté le Règlement général communal relatif à la taxe destinée au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds.

Il faut rappeler ici que jusqu'en 2011, il n'existait aucune base légale permettant aux communes de fixer la contribution des propriétaires aux frais d'infrastructures communautaires liés à l'adoption ou à la modification d'un plan, qu'il s'agisse d'un plan partiel d'affectation ou d'un plan de quartier.

C'est l'entrée en vigueur le 4 avril 2011 des articles 4b et suivants de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom) autorisant la perception d'une taxe communale pour les dépenses d'équipements communautaires liées à des mesures d'aménagement du territoire qui permet aujourd'hui aux communes vaudoises et donc à Epalinges d'établir un règlement concernant la perception d'une taxe destinée au financement des équipements communautaires.

Les taxes perçues visent à financer la réalisation ou l'acquisition des équipements communautaires suivants :

- Les équipements scolaires ;
- Les équipements d'accueil collectif pré et parascolaire ;
- Les équipements de transports publics ;
- Les équipements du service public (infrastructures pour l'administration et les services de voirie et travaux).

Pour notre commune, le montant de cette taxe est défini d'une part pour les nouvelles surfaces destinées au logement (CHF 93.81 par m2 de SPd destinée au logement) et d'autre part pour les nouvelles surfaces destinées aux activités (CHF 1.71 par m2 de SPd destinée aux activités).

Aujourd'hui aucune taxe n'a encore été prélevée. La Municipalité pourra appliquer le règlement en question dès que le PPA de la Bodevenaz 2 aura été approuvé par le canton. La taxe sera perçue lors de la délivrance du permis de construire ou selon les modalités qui seront réglées par convention avec le ou les propriétaires.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 16/2012.

Quel est le bilan des activités de la commission d'animation ?

Réponse de la Municipalité :

Le bilan est, à l'instar de l'année passée est très positif. La Commission est toujours composée de Mmes V. Guisan et S. Lab, MM. M. Layat, J. Lucca, G. Morand, M. Perret et E. Schmied et présidée par M. Mischler. Le rythme d'une séance tous les deux mois est désormais un rythme de croisière. La commission s'est réunie 7 fois en 2013. Quelques nouvelles animations et d'autres déjà quasi pérennes sont discutées : café-débats (4 par année), Fête de la Musique, premier août, Cérémonie des mérites, concerts, 1066 festival, expositions, projections de films, conférences. Puis des préavis sont transmis à la Municipalité pour décision finale. Une fois les animations passées, Mme Correvon procède à un petit bilan qui est rediscuté si besoin est en séance de la commission.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

3.2 Nouvelles observations de la Commission de gestion 2013

Gestion des déchets



Observation N° 01/2013.

Comment est géré par la commune le transport des déchets verts à la place de compostage « La Coulette »?

Réponse de la Municipalité :

Actuellement, le service des Parcs et Promenades livre les déchets verts à La Coulette, en accord avec l'entreprise DESA qui lui délivre un bon de livraison, conformément à la convention de 1993. Le coût de l'élimination est pris en charge par DESA.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 02/2013.

La commission de gestion souhaite avoir accès aux pièces justificatives de facturation de la société DESA Epalinges SA concernant sa gestion de la déchèterie du Gisiaux (statistiques des masses volumiques collectées, transport, élimination et valorisation des déchets, efficience dans les heures d'ouverture)

Réponse de la Municipalité :

L'entreprise DESA est prête à présenter à la Commission de gestion du Conseil communal toutes les pièces justificatives demandées. Attendu qu'il n'est pas question que ces pièces quittent l'entreprise ou soient copiées, DESA recevra la Commission dans ses locaux, à sa demande.

En 2013, la déchetterie a connu une forte fréquentation et a enregistré 40'057 passages, soit un toutes les 1' 45".

Elle a traité – en tonnes – selon les statistiques remises par DESA :

Matériaux	Total	Kg / habitant	Variation/2012 en %
Papier / carton	297.72	33.767	- 9.2
Broyage	1'480.33	167.89	+ 4.64
Métaux	120.14	13.63	- 0.16
Verre	160.56	18.21	+ 2.30
Récupérables	18.19	2.06	- 0.84
Démolition / terrassement	342.59	571.62	- 185.24
Electro-ménager	75.56	8.57	+ 15.22
Plastiques	125.91	14.28	+ 41.36
Déchets spéciaux	16.81	1.91	- 0.10

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 03/2013.

La commission de gestion demande à connaître le bilan d'utilisation des quatre éco-points concernant les volumes récoltés (dont notamment le papier, le carton et le plastique), la fréquence des ramassages, les coûts d'exploitation et le véhicule dédié à cette tâche spécifique (préavis n° 10/2013)

Réponse de la Municipalité :

Les éco points de Ballègue, Grand-Chemin et les Croisettes ne sont équipés de bennes que depuis le mois de décembre 2013. Les vidanges du papier et du plastique s'effectuent deux fois par semaine.

Les chiffres de 2013 sont les suivants :

	Décembre papier	Décembre Plastique	Prix
Eco point de Ballègue (Chaugand)	4'370 kg	1'790 kg	CHF 6'435.61
Eco point du Grand-Chemin	2640 kg	900 kg	CHF 3'889.94



Eco point des Croisettes	820 kg	420 kg	CHF 1'434.24
L'éco point de la Croix-Blanche, vidangé par la voirie, avec des bennes au dépôt qui englobe la totalité des déchets sauvages ramassés à tous les éco points, ainsi que la vidange de tous les éco points pendant les dix premiers mois 2013			CHF 8'856.00
TOTAL			CHF 20'615.79

La Voirie, quant à elle, a récolté hors conteneurs plus de 15 tonnes de déchets papiers-cartons ou plastiques.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Voirie

Observation N° 04/2013.

La commission de gestion souhaite que la municipalité réfléchisse à mettre en place une meilleure gestion des heures supplémentaires dont notamment celles dues au piquet du service d'hiver.

Réponse de la Municipalité :

La gestion actuelle des heures supplémentaires des employés de la Voirie présente nombre d'avantages, auxquels il serait contreproductif de renoncer. La compensation des heures supplémentaires liées au piquet du service hivernal échelonnée sur six mois permet de compenser les absences maladies sans avoir recours à l'engagement de personnel temporaire, et représente, de fait, une substantielle économie pour la commune. Cette gestion permet, en outre, de disposer d'un maximum d'employés lors des périodes de lourds travaux. La Municipalité n'a, à ce jour, pas relevé d'excès et n'entend pas modifier une manière de faire qui a fait ses preuves et donne entière satisfaction. Les employés, conscients des avantages qu'ils tirent de cette gestion, ne rechignent jamais à effectuer des heures supplémentaires et ne sont pas avares de leur temps.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 05/2013.

Réponse de la Municipalité :

Le bilan de l'épareuse radiocommandée fait penser que ce sera le même scénario pour la nacelle élévatrice acquise en 2013 (préavis N°01/2013). La Commission de gestion souhaite donc un premier retour sur la fréquence de son utilisation ainsi que les offres faites par la municipalité à d'autres communes de louer ce type de matériel coûteux (ce qui a été évoqué aussi lors de l'achat du tracteur forestier) Ceci dans le but de rentabiliser au mieux ces investissements importants.

Réponse de la Municipalité :

Il est clair que l'épareuse n'est pas un engin qui est utilisé tous les jours. Son utilisation est régulière durant la période des foins et des regains. Certaines parcelles nécessiteraient l'intervention de plusieurs employés pour leur fauchage, dans des conditions périlleuses. L'épareuse les remplace avantageusement.

D'autre part, le service des forêts l'utilise régulièrement pour le débroussaillage des bordures des chemins forestiers et des lisières.

Pour l'heure, aucune offre n'a été faite à d'autres communes. L'année d'essais tend à démontrer qu'il faudrait envisager la location de la machine avec celui qui la dirige et les modalités de cette option sont à définir.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION. *Par contre, elle émet le vœu que la municipalité étudie la possibilité de louer ce type de matériel coûteux (ce qui avait été évoqué aussi lors de l'achat du tracteur forestier) Ceci dans le but de rentabiliser au mieux ces investissements importants.*

Observation N° 06/2013.

En lien avec le préavis accepté par le conseil le 12.02.13, la commission de gestion demande des précisions sur le véhicule électrique MEGA, concernant son efficacité (autonomie et recharge des batteries)

Réponse de la Municipalité :

Ce véhicule est en service du début du printemps aux premières neiges, quotidiennement, pour l'arrosage des massifs ou de courts déplacements dans la commune. Il est très apprécié par le silence de sa pompe électrique d'arrosage et de ses moteurs de déplacement. Les batteries sont rechargeables en 8 heures, la nuit, et sont contrôlées par un système d'arrêt automatique en pleine charge.

Consommation moyenne du E-Worker : entre 150 et 200 Wh/km.

Pour mémoire : 5 litres/100km correspond à 450 Wh/km.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Police**Observation N° 07/2013.**

la Cogest demande des renseignements sur les interventions effectuées en 2013 par la gendarmerie et ainsi que de la police de proximité, afin de comparer ces données à celles de 2012, année de mise en application de la réforme de l'organisation policière vaudoise, et de comprendre au mieux ces effets dans notre commune.

Réponse de la Municipalité :

La réponse figure à la page 83 du « Rapport de gestion 2013 ».

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 08/2013.

Quelle est la politique de formation continue pour la police administrative ?

Réponse de la Municipalité :

Compte tenu que deux ASP sont d'anciens policiers, une formation continue ne semble pas nécessaire dans l'immédiat. La question peut se poser pour l'ancien assistant de police.

L'engagement d'une secrétaire-réceptionniste, courant 2014, permettra d'y songer, de même que l'évolution de l'activité des ASP.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 09/2013.

Place de parc de la police. La commission de gestion est interpellée qu'une remorque privée soit parquée sur une place communale. Elle invite la municipalité à déplacer celle-ci afin de libérer cette place pour des véhicules communaux.

Réponse de la Municipalité :

Les places de parc dans le souterrain du parking du Centre de la Croix-Blanche ont été louées par la commune lors de l'ouverture du complexe commercial, en même temps que la Maison Palinzarde, sauf erreur en 1990. A l'époque, il a semblé logique de réserver ces places à cet endroit, vu la liaison directe avec le poste de police. A noter que dans tous les postes de police ou de gendarmerie de ce canton, il est normal d'avoir les véhicules de police à l'abri et à disposition pour ne pas perdre de temps lorsque les agents partent en intervention. De plus, les véhicules sont à l'abri des déprédations et des intempéries. Une troisième place a été mise à disposition en 2009, afin de ranger la remorque pour le transport de la signalisation ainsi que, l'été, pour la moto du gendarme alors en poste à Epalinges.

Malgré la réorganisation policière (les véhicules ont été conservés) intervenue courant 2012, il paraît logique de garder ces places à disposition, sachant qu'il manque de place pour parquer à l'abri tous les véhicules de la Commune.

Pour la petite histoire, les Municipalités précédentes ont tenté à plusieurs reprises d'acheter ces places de parc. A chaque fois, les propriétaires ont décliné cette proposition.

Comme déjà dit, il s'agit d'une remorque propriété personnelle d'un assistant de sécurité publique (ASP). Celle-ci est utilisée, sans contrepartie financière, lorsque notre propre remorque s'avère trop encombrante pour des interventions de pose de signalisation, transport de vélos abandonnés, etc. Par commodité, et gain de temps elle est stationnée, notamment l'hiver, sur la place, suffisamment importante, réservée à notre remorque.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Urbanisme- construction

Observation N° 10/2013.

Quelles sont les mesures projetées pour adapter les accès au CUTR Sylvana dans sa future configuration ?

Réponse de la Municipalité :

L'agrandissement du site de Sylvana est actuellement toujours au stade du développement du projet. Seule la première étape de cet agrandissement, à savoir l'optimisation de la toiture du bâtiment actuel a été mise à l'enquête publique du 28 sept. au 27 oct. 2013. À notre connaissance, tous les obstacles « administratifs » qui bloquaient l'octroi du permis de construire ont été levés. Ces travaux devraient donc débuter prochainement.

Le projet d'extension du site de Sylvana pour 180 lits supplémentaires à l'horizon 2019 (90 lits C – 90 lits B) va nécessiter l'adoption d'un plan partiel d'affectation. Ce PPA sera déposé au plus tard en juillet 2014 pour examen préalable auprès du canton.

La problématique de la mobilité dans ce secteur fait l'objet d'une attention particulière par les services concernés du CHUV et par les autorités communales. Les besoins totaux de places de stationnement ont été évalués à 356 places (besoins bruts), et compte tenu de la norme VSS à des besoins réduits à 175-180 places.

Pour rendre possible cette rationalisation du stationnement sur le site, deux démarches sont d'ores et déjà lancées :

- un plan de mobilité d'entreprise CHUV-Sylvana ;
- l'intégration de la problématique mobilité du site de Sylvana dans les mesures de gestion du trafic du plan directeur communal de mobilité, notamment par des mesures de modération du trafic dans le secteur Ofréquaz-Giziaux et un réaménagement de la route de la Croix-Blanche favorisant la mixité des modes de transport et un report modal en faveur des TP et de la mobilité douce.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 11/2013.

« Grand-chemin nord », le dossier a-t-il évolué ?

Réponse de la Municipalité :

Le dossier « Grand-Chemin nord » a effectivement évolué durant l'année 2013. Les recommandations de la commission consultative d'urbanisme ont été intégrées au projet de PQ. Ce dossier a pu être déposé au SDT le 8 janvier 2014 en vue de l'examen préalable prévu par l'article 56 LATC.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 12/2013.

« Le Closalet », la commission de gestion demande des précisions concernant la passerelle prévue.

Réponse de la Municipalité :

Le PQ « Le Closalet » favorise une mobilité multimodale puisqu'il prévoit la création de passages pour les piétons et les cycles et la construction d'une passerelle pour la mobilité douce qui franchit la route de Berne et relie le PQ et les quartiers avoisinants au centre de la Croix-Blanche. Cet ouvrage encourage les déplacements à pied ou à vélo, favorise les modes doux. Il développe la complémentarité entre transports publics et mobilité douce et assure la continuité des itinéraires pédestres et cyclistes.

Concernant la réalisation de cette passerelle, la convention du 27 juin 2011 prévoit que les coûts et frais d'étude, de réalisation et de construction de la passerelle elle-même et des ouvrages périphériques s'y rattachant seront pris en charge par le propriétaire et la commune, chacun pour moitié.

Les craintes concernant un éventuel refus des services forestiers cantonaux d'autoriser ladite passerelle sont révolues, l'inspecteur du 18^e arr. ayant confirmé en décembre 2013 son préavis favorable délivré lors de l'examen préalable de mai 2013.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.**Observation N° 13/2013.**

Quel est le bilan du service technique de la commune après une année d'activité ? (Mise à l'enquête, contrôles de chantier, etc.)

Réponse de la Municipalité :

Il n'y a pas eu d'évaluation formelle du fonctionnement du Service technique et de l'urbanisme depuis l'entrée en fonction du chef de service. Il faut aussi signaler que la responsabilité du chef de service ne concerne pas que le seul bureau technique, mais englobe les équipes de voirie, travaux, parcs et promenades, forêts, ainsi que tout le service de conciergerie des bâtiments communaux. Les 11 premiers mois de l'année 2013 étaient donc d'abord destinés à permettre au Chef de service de prendre la mesure des tâches placées sous sa responsabilité.

Les appréciations de la Municipalité et des différents intervenants du service technique et de l'urbanisme concernant l'organisation du travail mise en place et concernant la gestion des dossiers sont toutes positives voire élogieuses.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.Bâtiments**Observation N° 14/2013.**

Au vu du matériel à disposition (nacelle, plate-forme élévatrice, etc.), pourquoi les nettoyages des vitrages extérieurs des bâtiments communaux ne sont pas effectués par les employés de la commune ?

Réponse de la Municipalité :

Le nettoyage des vitrages des bâtiments suivants : Maison Palinzarde – salle de gymnastique de la Croix-Blanche – Collège Bois-Murat, bâtiments A-B-C-D-F – Collège Croix-Blanche – Centre de vie enfantine sont effectués par l'entreprise TRIPEC Facility Management à Lausanne.

En 2013, les factures suivantes ont été réglées :

- Maison Palinzarde – nettoyage des vitres intérieures et extérieures CHF 3'699.—
- Salle de gymnastique Croix-Blanche – nettoyage des vitres CHF 4'698.—
- Collège Bois-Murat – bât. A-B-C-D – nettoyage des vitres extérieures CHF 4752.—
- Collège Bois-Murat – bât. A-B-C – nettoyage des murs CHF 972.—
- Collège Bois-Murat – bât. F – nettoyage des vitres intérieures et extérieures CHF 9'666.—



- Collège Croix-Blanche – nettoyage des vitres intérieures, extérieures et couvert vitré CHF 2'860.—
- Centre de vie enfantine – nettoyage des vitres intérieures et extérieures CHF 2'484.—

En 2013, les nettoyages des vitrages extérieurs des bâtiments communaux mentionnés ci-dessus n'ont pas été effectués par les employés de la commune pour les raisons suivantes :

- ces nettoyages sont effectués durant les vacances scolaires d'été. Or, durant cette période estivale, le personnel communal (concierges et aides-concierges) sont occupés par les grands nettoyages de l'intérieur des bâtiments (classes, couloirs et locaux divers). Ces travaux sont programmés durant 3 semaines dès la fin de l'année scolaire. Durant cette période estivale, le personnel concerné doit impérativement prendre ses vacances. Compte tenu de ces contraintes, il n'est donc pas possible de confier les travaux de nettoyage des vitrages extérieurs aux employés de la commune.
- Le nettoyage des vitrages extérieurs nécessite l'utilisation d'une nacelle qui doit être gérée par du personnel spécialisé et formé, ce qui n'est pas le cas des employés de la commune affectés aux travaux de nettoyage des bâtiments communaux. Confier de telles tâches aux aides-concierges serait donc risqué. De plus, compte tenu de la planification des vacances des personnes concernées, il serait nécessaire d'engager des employés supplémentaires ou des intérimaires, avec pour corollaire, une augmentation significative de la masse salariale.

Compte tenu de ceci, la Municipalité estime préférable de privilégier l'option consistant à confier ces travaux de nettoyage à une entreprise privée. Toutefois, dès 2014, la nacelle communale sera mise à disposition de l'entreprise spécialisée effectuant le nettoyage des vitrages extérieurs partout où cela est possible (l'utilisation d'une nacelle n'est, par exemple, pas possible pour les bâtiments B et C de Bois-Murat, l'accès étant impossible à cause de la hauteur des passages couverts et des espaces sous les bâtiments). L'utilisation par l'entreprise privée de la nacelle propriété de la commune entraînera une diminution des coûts de ces travaux.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 15/2013.

La commission de gestion demande un bilan de fonctionnement concernant les panneaux solaires du bâtiment E. En effet, la commune mettant ce toit à disposition, nous pensons que la municipalité a le droit de consulter un rapport de rendement de la part des exploitants et que, le cas échéant, elle puisse demander une juste participation au bénéfice.

Réponse de la Municipalité :

Pour rappel. Voici un site vous livrant quelques précieuses informations : <http://si-ren.solarlog-web.ch/boismurat.html>

Cette centrale solaire (148 panneaux) en fonction depuis août 2012, d'une puissance de 38 kWc s'étend sur deux toitures plates du collège de Bois-Murat.

Une première idée consistait effectivement à faire bénéficier nos installations de cette production. Toutefois, le coût supplémentaire engendré a fait renoncer la Municipalité d'alors. C'est ensuite le Conseil qui avait souhaité la pose de tels panneaux. Une première société ayant renoncé (on articulait alors un coût de CH 500'000) ce sont les services industriels lausannois à travers SI REN (les énergies renouvelables de Lausanne) qui nous ont proposé une convention. Notre commune se contente de mettre à disposition la surface. Tout le reste étant à charge de Lausanne. Nous estimons le coût des installations à env. CHF 250'000.- Au vu de la production annoncée, il semblerait que la vente permettra juste l'amortissement (20 ans) de dite installation.

La convention ne prévoit aucune indemnité en notre faveur.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 16/2013.

Chalet de l'Espérance : bilan énergétique après l'été 2013. Où en est la réflexion de se passer complètement du mazout pendant la période estivale ?

Réponse de la Municipalité :

Le rapport « energho » fait apparaître l'amélioration pour le chalet de l'Espérance, classé au niveau G en 2011, puis au niveau D en 2012 et finalement classé au niveau C en 2013, suite aux travaux réalisés. Leysin se situe en altitude, en l'absence de soleil même en mai, juin ou septembre, il reste nécessaire d'utiliser occasionnellement le chauffage à mazout.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION

Ecole, jeunesse

Observation N° 17/2013.

Est ce que la commune fournit des abonnements de 2 ou 3 zones aux écoliers ? (Pour les élèves habitant le Grand Chemin par exemple)

Réponse de la Municipalité :

La commune fournit des abonnements deux zones 11-12 ou 12-18 pour tous les enfants, les quelques personnes domiciliées dans la zone 18 et qui souhaitent les trois zones 11-12-18 financent le supplément. La municipalité n'est pas opposée à fournir un abonnement 3 zones aux personnes domiciliées dans la zone Mobilis 18.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 18/2013.

Comment sont informés les jeunes d'Epalinges en recherche de places d'apprentissage, des places disponibles dans la commune (collaboration avec les écoles, entreprises privées, EMS, AAEE, etc.)

Réponse de la Municipalité :

Toutes les places d'apprentissage sont signalées à la Direction des écoles d'Epalinges, afin que l'information soit diffusée à tous les jeunes étant en dernière année de scolarité obligatoire.

De plus, des annonces sont publiées sur plusieurs sites internet spécialisés (notamment www.jobup.ch).

Vu les nombreuses candidatures reçues, et pas seulement de jeunes palinzards, l'expérience démontre que le message est très largement et efficacement diffusé.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Administration générale

Observation N° 19/2013.

Comment est gérée la centrale d'achat pour les petites fournitures ? (Regroupement, coordination, uniformisation)

Réponse de la Municipalité :

Le territoire Palinzard est divisé en deux, le haut et le bas.

Pour le haut :

Le concierge de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche s'occupe des achats, qu'il stocke. Ils sont ainsi à disposition des autres concierges du haut, qui remplissent un « carnet du lait » à chaque prise.

En fin d'année, il transmet sa liste au Boursier adjoint ; les achats sont alors imputés sur les différents bâtiments et différents postes (3114 = matériel d'exploitation, 3133 = frais de nettoyage, 3141 = entretien bâtiment, 3153 = entretien mobilier). Voir exemple 2013 en annexe.

Pour le bas :

Le concierge du bassin de natation s'occupe des achats pour la piscine de Bois-Murat (Compte 3506)



et la salle de gym de Bois Murat (compte 3504). Il transmet ses achats pendant l'année au Boursier adjoint ; les achats sont alors imputés sur les deux différents bâtiments et postes (3114 = matériel d'exploitation, 3133 = frais de nettoyage, 3141 = entretien bâtiment, 3153 = entretien mobilier).

- 1) Le concierge du bâtiment F de Bois-Murat s'occupe des achats pour Bois-Murat F (compte 3505) et A B C D (compte 3504). Il transmet ses achats pendant l'année au Boursier adjoint ; les achats sont alors imputés sur les cinq différents bâtiments et postes (3114 = matériel d'exploitation, 3133 = frais de nettoyage, 3141 = entretien bâtiment, 3153 = entretien mobilier).

Cette pratique a été instaurée en 2011. Avant, chacun faisait ses commandes individuellement et il n'y avait donc plus de stock.

LA COGEST 2013 MAINTIENT CETTE OBSERVATION POUR SUIVI.

Observation N° 20/2013.

Comment la municipalité a géré les contrats à durée déterminée ?

Réponse de la Municipalité :

Les engagements à durée déterminée sont rares. En principe, seuls les remplacements de personnel en place font l'objet de ce type de procédure (par exemple, actuellement, nous avons une personne engagée pour une période donnée au sein du bureau du contrôle des habitants, pour remplacer un collaborateur étant à l'école de recrue, et une autre personne engagée à la Bourse communale, pour une période définie, afin de combler l'absence d'une collaboratrice étant en congé maternité). Bien entendu, ces engagements sont effectués dans le respect des règles et des lois en vigueur.

La Municipalité relève que si certes la COGEST 2013 a loisir de formuler des observations, ces dernières devraient en principe être en relation avec l'exercice 2013.

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 21/2013.

Quelle est la politique générale concernant la formation continue ? Existe-t-il des conventions de formation ? Si oui, à partir de quels montants et de quels critères ?

Réponse de la Municipalité :

L'ensemble du personnel communal bénéficie d'un accès aux nombreux cours dispensés notamment par le CEP (Centre d'éducation permanent de l'Etat de Vaud). Chaque année, plusieurs sessions sont suivies, ce qui permet aux personnes concernées de rester au courant des dernières évolutions et nouveautés relatives au domaine d'activité qui les concerne. Dans certains cas, des cours plus pointus sont également suivis (gestion du personnel ou finance par exemple). Lorsque le prix du cours est conséquent, un arrangement financier (par exemple paiement de la moitié du prix de la formation) est convenu entre la commune et le bénéficiaire du cours en cas de départ avant une période déterminée (par exemple 5 ans). Chaque cas est étudié individuellement en municipalité.

Il faut encore relever ici le distinguo entre formation obligatoire (à charge par l'employeur) ou facultative (à charge de l'employé : 20% l'an dégressif sur 5 ans).

Pour le personnel de la voirie, un partenariat vient d'être établi avec le CEP. Des cours seront ainsi dispensés à l'interne (dans les locaux de la voirie).

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

Observation N° 22/2013.

Quels sont les taux d'activités des Municipaux et du Syndic ? Est-ce suffisant au regard de la charge de travail de notre commune ?

Réponse de la Municipalité :

Officiellement, les Municipaux sont à 30% ; le Syndic à 50 %, mais la réalité est tout autre, et ces taux mériteraient d'être revus « à la hausse ».

LA COGEST 2013 RETIRE CETTE OBSERVATION.

3.3 Remarques suite à la lecture du rapport de gestion de la Municipalité

1. Page 17, La Commission de gestion demande de retirer du rapport les commentaires négatifs au sujet des apprentis.

Réponse de la Municipalité :

L'Exécutif n'est pas en mesure de donner une suite favorable à cette remarque, les brochures étant déjà imprimées lorsqu'elle en a pris connaissance.

2. La Commission de gestion demande que la différence de tonnage du papier indiqué entre le paragraphe 6 de la page 66, et le tableau page 68 soit corrigé.

Réponse de la Municipalité :

Le tonnage du papier figurant en page 66 du rapport de gestion est juste (332.78 tonnes); par contre, lors de l'établissement du tableau du taux de recyclage (page 68), il a été oublié d'ajouter le tonnage relatif au papier collecté par la voirie (soit 33.520 tonnes), ce qui explique cette différence. Dès lors, en modifiant les chiffres, le taux de recyclage 2013 est de 69,61 % (au lieu de 69,36 %).

3. La Commission de gestion souhaite à ce qu'un délai minimum de 15 jours soit respecté entre l'envoi du rapport de gestion de la Municipalité et la transmission des observations.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité en prend bonne note, tout en relevant que le planning est établi, chaque année, d'entente avec le Président de la COGEST.

4. Conclusion

La Commission remercie tous les membres de la municipalité, le secrétaire communal, le boursier, les animatrices de la CAJE et les collaborateurs de la voirie, pour leur accueil, leur collaboration, leur disponibilité ainsi que la qualité des réponses fournies. Elle tient à relever l'expertise de la municipalité dans la connaissance et la gestion efficace des dossiers traités.

La Commission a été sensible à ce que la municipalité réponde favorablement à sa demande en transmettant un Glossaire expliquant les différentes abréviations utilisées dans le rapport, cela sera très précieux pour les futures séances.

En tant que président, je remercie chaleureusement les commissionnaires pour leur collégialité et leurs engagements dans les séances, avec une attention toute particulière pour Mme Burki Catherine et Corbaz Ernest dont l'implication n'a jamais failli tout au long de ces trois années de mandat au sein de cette commission.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers d'approuver :

- le rapport de la Municipalité
- le rapport de la Commission de gestion 2013

Et de donner décharge de son mandat à ladite Commission.

Epalinges, le 11 mai 2014



Denis Hemme, Président